

Pour publication immédiate

Système de partage de contrats à Québec
Le Conseil de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec
radie M. Jostran Lamontagne pour une période de 18 mois

Montréal, le 5 janvier 2016 – Le Conseil de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec a rendu sa décision sur culpabilité et sanction à l'égard de M. Jostran Lamontagne, qui se voit radié du tableau de l'Ordre pour une période de 18 mois. Dans sa décision, le Conseil de discipline condamne également M. Lamontagne à payer l'ensemble des déboursés relatifs à l'instruction de la plainte, y compris les frais de publication.

Pour avoir mis en place et participé à un système de partage de contrats lui permettant de contourner le processus d'appels d'offres de la Ville de Québec, M. Lamontagne a été reconnu coupable d'avoir contrevenu à trois articles du Code de déontologie des ingénieurs relatifs à l'intégrité, à l'usage de procédés malhonnêtes ou douteux et aux situations de conflits d'intérêts.

Les faits reprochés à M. Lamontagne se sont déroulés entre 2007 et 2010, alors qu'il était directeur du développement des affaires, puis vice-président opérations pour la firme BPR à Québec.

Les sanctions imposées par le Conseil de discipline sont exécutoires à l'expiration des délais d'appel. Les sanctions imposées ont pour objectifs de protéger le public, de dissuader le professionnel de récidiver et de servir d'exemple à l'égard des autres membres de la profession.

La [version intégrale de la décision du Conseil de discipline](#), incluant le résumé des faits reprochés, peut être consultée sur le site web de l'Ordre.

À propos de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Fondé en 1920, l'Ordre des ingénieurs du Québec regroupe quelque 60 000 professionnels du génie de toutes les disciplines, à l'exception du génie forestier. L'Ordre a comme mission d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre des lois constitutives de l'Ordre et de mettre la profession au service de l'intérêt du public. Pour plus d'information, consultez le site Web <http://www.oiq.qc.ca>.

– 30 –

Source :

Patrick Leblanc
Conseiller en communication
Ordre des ingénieurs du Québec
Tél. : 514 845-6141 ou 1 800 461-6141, poste 3108